



INNOVER
C'EST COLLABORER!

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

DES INVESTISSEMENTS DE 53 964 \$ POUR SOUTENIR DIFFÉRENTES INITIATIVES ET DES PROJETS RASSEMBLEURS

Baie-Saint-Paul, le 10 juillet 2024 – Le Conseil de la MRC de Charlevoix est fier d'accorder 53 964 \$ à plusieurs projets avec l'aide de ses différents fonds.

Municipalité des Éboulements

La Municipalité des Éboulements se voit remettre une somme de 37 269 \$ pour l'installation d'une surface de hockey cosom sur la patinoire extérieure des Éboulements, située aux côtés du bâtiment des loisirs. La popularité et l'engouement du hockey cosom dans la municipalité est indéniable et cette installation permettra de rendre sécuritaire et plus accessible la pratique de ce sport qui réunit déjà plus de 100 joueurs au sein de la ligue de Hockey cosom des Éboulements. Cette somme est offerte dans le cadre du FRR – Volet développement du loisir et du Fonds éolien de développement régional de la MRC de Charlevoix.

Musée maritime de Charlevoix

La MRC de Charlevoix est heureuse de contribuer aux démarches de recherches archéologiques et muséales du patrimoine maritime d'ici en supportant le Musée maritime de Charlevoix pour son projet autour de l'épave présumée du Minerva, un navire de la marine marchande britannique qui gît au fond du fleuve Saint-Laurent près de L'Isle-aux-Coudres. De ces fouilles archéologiques sous-marines, plusieurs actions muséales pourraient se concrétiser dans une seconde phase : un documentaire portant sur cette expédition, un film présenté au Musée et la conservation et mise en valeur d'artéfacts précieux. Ce projet découle des démarches réalisées pour la mise en place de la nouvelle exposition immersive *Naufrages* qui propose un décor et une scénographie sur le thème des naufrages et des vestiges de l'épave de la Jean Richard. La MRC soutien ce projet en accordant une somme de 10 000 \$ via le Fonds de mise en valeur du fleuve Saint-Laurent.

Trois initiatives culturelles soutenues grâce à l'Entente de développement culturel

- Le Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul bénéficie d'une aide de 1 000 \$ afin de proposer deux ateliers de création de papier artisanal. Lors de ces activités qui se dérouleront au quai de Baie-Saint-Paul, les artistes participants visés par le projet prendront part à toutes les étapes du processus de fabrication de la matière, allant de la cueillette des végétaux qui y seront intégrés jusqu'au séchage du papier.
- Aux fins de divertissement et d'accessibilité à la culture, la bibliothèque Félix-Antoine-Savard des Éboulements présentera, cet automne, une conférence grand public intitulée « Un tour du monde pour s'initier au voyage ». Pour se faire, la MRC de Charlevoix lui accorde un soutien financier de 345 \$.
- L'organisme scientifique Sciences@CECC reçoit une aide de 3 350 \$ dans le cadre d'un projet littéraire et ludique auquel participent l'artiste Karine Deschênes et l'auteure et enseignante Nadia Murray. « Edgar et Laura: la série du Cratère » est une initiative qui favorisera la diffusion du patrimoine naturel, paysager et vivant de la région auprès du jeune public.

Coupe du monde de soccer

La MRC de Charlevoix est heureuse d'annoncer l'octroi de 2 000 \$ pour la tenue de la troisième édition de la Coupe du monde de soccer de Charlevoix. Cet événement interculturel, organisé en partenariat avec le Club de soccer de la Ville de Baie-Saint-Paul, se déroulera le samedi 10 août sur le terrain de soccer de Baie-Saint-Paul en même temps que le tournoi annuel U6-U10 des jeunes de toute la région de Charlevoix. La Coupe du Monde de Soccer de Charlevoix rassemble des passionnés de soccer, des résidents locaux, des personnes

immigrantes et des nouveaux arrivants autour de leur amour commun pour ce sport. C'est l'occasion de célébrer la diversité, la culture et l'esprit sportif. Cette contribution est reliée au [Plan d'action d'accueil, d'intégration et de pleine participation des nouveaux arrivants 2022-2025](#) et est rendue possible avec la participation financière du gouvernement du Québec.

-30-

Sources :

Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix
418 435-2639, poste 6002
khorvath@mrccharlevoix.ca

Anne Scallon, directrice
SDLE de la MRC de Charlevoix
418 435-2639, poste 6902
ascallon@mrccharlevoix.ca

Fonds éolien de développement régional de la MRC de Charlevoix

Le Conseil des maires a tenu à préciser que les investissements à même les redevances du Parc éolien de la rivière du Moulin sont affectés au financement de projets à caractère régional, ces contributions n'ont donc aucune incidence sur les taxes municipales et n'impliquent aucune charge financière des municipalités locales.

Le volet Développement et amélioration des infrastructures de loisir provient du Fonds régions et ruralité (FRR) et vise à soutenir les investissements municipaux dans le domaine de l'aménagement de bandes ou de pistes cyclables, dans le domaine de la construction ou de la rénovation d'infrastructures de loisir, et ce afin d'améliorer les services de loisir offerts aux jeunes et aux familles en milieu rural. Ce fonds s'adresse exclusivement aux municipalités de la MRC de Charlevoix.

Fonds de mise en valeur du fleuve Saint-Laurent

Créé par la MRC de Charlevoix, qui a affecté une somme de son Fonds régions et ruralité (FRR) à ce projet, le fonds a pour objectif de supporter le développement de projets situés dans le secteur de la zone fluvial de la MRC de Charlevoix favorisant la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent et des municipalités riveraines en finançant la réalisation d'études de faisabilité, l'acquisition d'infrastructures ou d'équipements (excluant le matériel roulant), les améliorations locatives ou la construction de bâtiments. L'enveloppe disponible pour supporter de telles initiatives du milieu est de 25 000 \$ annuellement.

Dans le cadre de l'Entente de développement culturel convenue avec le ministère de la Culture et des Communications, l'enveloppe destinée aux initiatives locales permet de soutenir les projets de développement culturel et de mise en valeur du patrimoine présentés par les organismes à but non lucratif et les municipalités. Ces projets doivent correspondre à un ou plusieurs des axes d'intervention de la politique culturelle de la MRC.